

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3402

14 novembre 2014

SOMMAIRE

Bumble Bee Holdco S.C.A.	163264	Landmark Chemicals International S.A.	163254
Elcheroth-Lorang S.à r.l.	163250	Leeward Ventures Management S.A. ...	163252
Ely Consulting S.A.	163250	L'Esterel Property S.A.	163253
Eyesen	163250	L'Ex N'Co	163253
Felicity Luxembourg III S.à r.l.	163250	London Charterhouse RE (Luxembourg) Sàrl	163255
Gracewell Properties (Bath) S.à r.l.	163293	Lux 32 Starlight EUR S.à r.l.	163255
Gracewell Properties (Shelbourne) S.à r.l.	163275	Nabors Global Holdings Limited	163260
Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.	163265	Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l.	163293
Hanota S.A. - SPF	163296	Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l.	163294
Hao Investment S.A.	163296	Proxxon S.A.	163258
Integrity Luxembourg S.A.	163255	REC - Renewable Energy Certificates S.A.	163256
Interflon Luxembourg SA	163251	Robust S.A.	163257
Intertrans Luxembourg	163251	Schlossburg Invest S.A., SPF	163256
IRO S.A.	163252	Stylor S.A.	163256
IRO S.A.	163251	Substantial Services S.à r.l.	163259
ISOFACADES S.à r.l., Succursale Luxem- bourg	163253	Surinvest S.A.	163257
JFC Advanced S.A.	163250	Syntegra Investments I S.à r.l.	163258
Jinkgo SPF	163252	Tapiola S.A.	163257
Kanlipe S.A.	163270	Tapiola S.A.	163259
Kanlipe S.A.H.	163270	Tapiola S.A.	163259
Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	163251	Turf Développement	163257
Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	163254	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	163255
KH III Properties 702 S.à r.l.	163292	UPS Emerging Markets Investments Hold- ing Luxembourg	163256
KKR Debt Investors 2006 S.à r.l.	163252	Vivaldi S.à r.l.	163258
KKR International Flooring 1 S. à r.l.	163253	Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.	163258
KMS Participations S.A.	163251	Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l.	163259
La Belle Etoile I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s. ...	163287		
Lag International S.A.	163254		

Elcheroth-Lorang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9282 Diekirch, 6, rue du Onze Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163166/10.

(140186180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Ely Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 22, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELY CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2014163172/10.

(140185844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Felicity Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.482.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2014163185/11.

(140185505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JFC Advanced S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014163299/11.

(140185577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Eyesen, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 78, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.603.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014163183/12.

(140185593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Interflon Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 17, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 123.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163291/10.

(140185561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

IRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163293/10.

(140185951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kesa Holdings Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014163304/11.

(140185615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

KMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 119.938.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014163314/11.

(140186250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Intertrans Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.
R.C.S. Luxembourg B 44.629.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRANS LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014163292/12.

(140185678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Jinkgo SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 135.316.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163300/10.

(140186145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

KKR Debt Investors 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 138.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163309/10.

(140186057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

IRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.561.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 septembre 2014 à 18.00 heures

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Ronny EICHER, administrateur et administrateur-délégué de la société à savoir:

B - 4780 Hünningen / St. Vith, Hardtstrasse 14

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2014163294/14.

(140186365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Leeward Ventures Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.933.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 octobre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Frank BAMELIS, Administrateur, directeur de sociétés, 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco, France;
- Monsieur Luc KINDT, Administrateur, Ernest Claeslaan 39, B-8820 Torhout, Belgique;
- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Administrateur-Délégué et Président du conseil d'administration, directeur d'entreprise, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 20 octobre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUO, 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B56248.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pour *LEEWARD VENTURES MANAGEMENT SA*
Société anonyme

Référence de publication: 2014163325/20.

(140186004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

KKR International Flooring 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 123.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014163311/10.

(140186060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

ISOFACADES S.à r.l., Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3824 Schifflange, 29, Um Benn.
R.C.S. Luxembourg B 160.211.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014163295/10.

(140185490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

L'Ex N'Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 85.931.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich, à compter du 20 octobre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014163317/16.

(140186088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

L'Esterel Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 177.111.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 octobre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Marie-Anne Back
- Madame Andrea Dany

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014163318/18.

(140186464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.468.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014163348/13.

(140185976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 9 octobre 2014

Les mandats des gérants A: M. Simon Jocelyn ENOCH et M. Dominic James PLATT et des gérants B: M. Gérard BIRCHEN et M. Frank PLETSCHE ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kesa Holdings Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014163305/14.

(140186221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 111.026.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 octobre 2014

Les mandats de Messieurs Luc HANSEN, Reno Maurizio TONELLI et Pierre LENTZ ne sont pas renouvelés

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se approuvant les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Monsieur Edoardo PICCO, demeurant au 23, rue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg, Administrateur et administrateur-délégué;

Est nommé réviseur d'entreprises agréée son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 89/A Pafebruch, L - 8308 Capellen, Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 octobre 2014

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

qui déclare accepter

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163347/27.

(140185603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014163289/9.

(140185786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Turkish Pharma Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014162873/11.

(140184382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Lux 32 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 181.878.

Par résolutions signées en date du 17 octobre 2014, les associés ont décidé

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue Mozart L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 17 octobre 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163338/13.

(140185932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

London Charterhouse RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 152.912.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique et le Conseil de gérance en date du 24 septembre 2014:

1. Monsieur Pietro Longo a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 24 septembre 2014.

2. Monsieur Douwe Terpstra, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 Octobre 1958, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

3. Le siège social a été transféré de L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec date effective le 1^{er} Septembre 2014.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur, Hugo Froment gérant de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour London Charterhouse RE (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014163332/21.

(140185725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

REC - Renewable Energy Certificates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 97.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162772/10.

(140185085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Stylor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 54.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162837/10.

(140184587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Schlossburg Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 106.198.

J'ai l'honneur de confirmer la résiliation du contrat de domiciliation conclu en date du 7 mars 2012 avec votre société, suite à votre lettre du 9 octobre 2014.

De ce fait, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation, avec effet immédiat au jour de la présente, du siège social de votre société, jusqu'à ce jour établie en mon étude secondaire, soit au 49, rue Glesener, L-1631 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Maître Alain LORANG.

Référence de publication: 2014162811/12.

(140184675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

UPS Emerging Markets Investments Holding Luxembourg, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.428.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 octobre 2014

Est nommé administrateur, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162902/22.

(140185254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Turf Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 101.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162872/9.

(140185172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Tapiola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 38.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014162879/10.

(140184452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Robust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.730.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Catherine BEERENS, née le 6 mai 1970 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014162777/16.

(140185102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Surinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 89.461.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C Nr 1681 du 23 novembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue le 15 septembre 2014 à Luxembourg, que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Prise en compte de la démission de Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg en tant qu'administrateur et Président;

- cooptation de Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privé, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg en tant qu'administratrice. Elle terminera le mandat de son prédécesseur;

- nomination de Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que Président. Il terminera le mandat de Président de son prédécesseur.

Pour la société SURINVEST S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2014162842/19.

(140185230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Proxxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Haerebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 36.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162755/9.

(140184779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Vivaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 78.592.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 avril 2013 que:
L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 239, au 243, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014162916/11.

(140185020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Syntegra Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 102.671.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de manière à remplacer la version précédemment déposée (Nr. L140153161)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014162806/13.

(140184720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 87.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.217.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique et le Conseil de gérance en date du 24 septembre 2014

1. Monsieur Pietro Longo a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 Juillet 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec date effective le 1^{er} Septembre 2014.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur David Catala, gérant de classe C, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014162924/21.

(140185276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Tapiola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 38.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014162880/10.

(140184480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Tapiola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 38.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014162881/10.

(140184499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Substantial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 77.186.

Par décision de Trust International Luxembourg S.A., agent domiciliataire de la société à responsabilité limitée SUBSTANTIAL SERVICES S à.r.l.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg de la société à responsabilité limitée SUBSTANTIAL SERVICES S à.r.l. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 77186, déjà notifiée au gérant par lettre remise le 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Trust International Luxembourg S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014162838/14.

(140184399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 310.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.170.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique et le Conseil de gérance en date du 24 septembre 2014

1. Monsieur Pietro Longo a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 Juillet 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec date effective le 1^{er} Septembre 2014.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur David Catala, gérant de classe C, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 24 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014162927/20.

(140185362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Nabors Global Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.086.

—
In the year two thousand and fourteen, on the first day of October,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglistler, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Nabors Global Holdings Limited, an exempted Bermuda company registered as a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda and the seat of its central administration at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 200,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 155.086,

there appeared

Nabors Global Holdings II Limited, an exempted company duly incorporated and validly existing under the laws of the Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, and registered under number 43330 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 200,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 so as to reduce it from its current amount of USD 200,000 to USD 180,000;

2. Approval of (i) the Available Amount and (ii) the Total Cancellation Amount determined by the directors of the Company;

3. Redemption and cancellation of the 20,000 shares with a nominal value of USD 1 each constituting the Company's class J shares in accordance with article 7 of the bye-laws of the Company;

4. Subsequent amendments of articles 7.3, 14, 36.3 and 36.4.5 of the bye-laws of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) to USD 180,000 (one hundred eighty thousand US Dollars) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 7 of its bye-laws.

Second resolution

It is resolved to approve:

- the Available Amount (as defined under article 1 of the bye-laws of the Company);
 - the Total Cancellation Amount ("bye-laws of the Company"); and
 - the Cancellation Value Per Share (as defined under article 1 of the bye-laws of the Company);
- as determined by the board of directors of the Company..

Third resolution

All the conditions of article 7 of the bye-laws of the Company being met, it is resolved to redeem all the 20,000 (twenty thousand) class J shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and to pay the Total Cancellation Amount to the Sole Shareholder, followed by the cancellation of all the 20,000 (twenty thousand) class J shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend articles 7.3, 14 and 36.3 of the bye-laws of the Company to read as follows:

“ 7.3. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such purchase for cancellation of Shares shall be made in the following order of priority:

- (i) Class I Shares;
- (ii) Class H Shares;
- (iii) Class G Shares;
- (iv) Class F Shares;
- (v) Class E Shares;
- (vi) Class D Shares;
- (vii) Class C Shares; and
- (viii) Class B Shares.

In the event of a purchase and the cancellation of a whole class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the Shareholders in General Meeting with respect to the class of Shares to be repurchased, and the holders of the Shares purchased for cancellation shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.”

“ **14. Share Capital.**

14.1 The fully paid-up and issued share capital is set at one hundred and eighty thousand US dollars (USD 180,000) represented by one hundred and eighty thousand (180,000) shares with a par value of USD 1 each, all subscribed and fully paid up, divided into the following classes:

- 14.1.1 20,000 class A shares (the “Class A Shares”);
- 14.1.2 20,000 class B shares (the “Class B Shares”);
- 14.1.3 20,000 class C shares (the “Class C Shares”);
- 14.1.4 20,000 class D shares (the “Class D Shares”);
- 14.1.5 20,000 class E shares (the “Class E Shares”);
- 14.1.6 20,000 class F shares (the “Class F Shares”);
- 14.1.7 20,000 class G shares (the “Class G Shares”);
- 14.1.8 20,000 class H shares (the “Class H Shares”); and
- 14.1.9 20,000 class I shares (the “Class I Shares”).

14.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Bye-Laws or by the Companies Act.

14.3 Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

14.4 Each share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote unless otherwise provided by these Bye-Laws, the Companies Acts or Luxembourg law.”

36.3 “In any year in which the Company resolves to declare a dividend or make distributions, drawn from net profits, contributed surplus and/or from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated therefor shall be distributed in the following order of priority:

- (i) first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- (ii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- (iii) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- (iv) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- (v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- (vi) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- (vii) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- (viii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- (ix) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend or distribution.”

36.4.5 “The interim dividends shall be distributed in the order of priority as described under Bye-law 36.3:

PROVIDED ALWAYS that should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Bye-Law 7.3 at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially the Class H Shares).”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about EUR 1,150.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Nabors Global Holdings Limited, une exempted company (société exemptée) des Bermudes immatriculée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda et son siège d'administration centrale au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 200.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.086,

A comparu

Nabors Global Holding II Limited, une exempted company dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Bermudes, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda et immatriculée sous le numéro 43330 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 200.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD afin de le réduire de son montant actuel de 200.000 USD à 180.000 USD;
2. Approbation (i) du Montant Disponible et (ii) du Montant Total d'Annulation déterminés par les gérants de la Société;
3. Rachat et annulation de 20.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune composant les parts sociales de classe I de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
4. Modification subséquente des articles 7.3, 14, 36.3 et 36.4.5 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains) à 180.000 USD (cent quatre-vingt mille Dollars Américains) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 7 de ses statuts.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver:

- le Montant Disponible (tel que défini à l'article 1 des statuts de la Société);

- le Montant Total d'Annulation (tel que défini à l'article 1 des statuts de la Société); et
 - la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (tel que défini à l'article 1 des statuts de la Société);
- tels que déterminés par le conseil de gérance de la Société.

Troisième résolution

Toutes les conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et de payer le montant total d'annulation à l'Associé Unique, suivi de l'annulation de toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 7.3, 14 et 36.3 des statuts de la Société afin qu'ils soient lus comme suit:

« **7.3.** Dans les cas de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) les Parts Sociales de Classe I;
- (ii) les Parts Sociales de Classe H;
- (iii) les Parts Sociales de Classe G;
- (iv) les Parts Sociales de Classe F;
- (v) les Parts Sociales de Classe E;
- (vi) les Parts Sociales de Classe D;
- (vii) les Parts Sociales de Classe C; et
- (viii) les Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une classe entière de Parts Sociales (suivant l'ordre de priorité présenté ci-dessus), chacune de ces classes de Parts Sociales donne droit à leurs titulaires (au pro rata de leur participation dans cette classe de Parts Sociales) à cette part du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les Associés en assemblée générale pour ce qui concerne la classe de Parts Sociales devant être rachetée et les titulaires des Parts Sociales rachetées en vue de leur annulation recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe de Parts Sociales détenue par eux et annulée.»

14 "Le Capital social.

14.1 Le capital social souscrit et libéré est fixé à cent quatre-vingt mille Dollars Américains (180.000 USD) représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales ayant un pair comptable d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et libérées, réparties dans les classes suivantes:

- 14.1.1 20.000 Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 14.1.2 20.000 Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 14.1.3 20.000 Parts Sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 14.1.4 20.000 Parts Sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 14.1.5 20.000 Parts Sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 14.1.6 20.000 Parts Sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 14.1.7 20.000 Parts Sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 14.1.8 20.000 Parts Sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 14.1.9 20.000 Parts Sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);

14.2 Les droits et obligations attachées à ces Parts Sociales sont identiques sauf dans la mesure où il en est expressément prescrit autrement dans ces Statuts ou dans le «Companies Acts».

14.3 Tout Associé qui souscrit à ces Parts Sociales ou en devient autrement acquéreur doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de Parts Sociales alors valablement émises.

14.4 Lorsqu'une décision est soumise au vote des Associés, chaque Part Sociale confère à son titulaire une voix à moins qu'il ne soit expressément dérogé à ce principe dans ces Statuts, le «Companies Acts» ou la Loi Luxembourgeoise.»

36.3 «Chaque année où la Société décide de déclarer un dividende ou de procéder à des distributions tirés sur les bénéfices nets, des contributions excédentaires et/ou des réserves disponibles provenant de bénéfices non répartis, le montant alloué à cette fin sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier, les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

(ii) les titulaires de Parts Sociales de Classe B auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

(iii) les titulaires de Parts Sociales de Classe C auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

(iv) les titulaires de Parts Sociales de Classe D auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

(v) les titulaires de Parts Sociales de Classe E auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

(vi) les titulaires de Parts Sociales de Classe F auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

(vii) les titulaires de Parts Sociales de Classe G auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite,

(viii) les titulaires de Parts Sociales de Classe H auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite,

(ix) les titulaires de Parts Sociales de Classe I auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions à hauteur du reliquat.»

36.4.5 «Les dividendes intérimaires seront versés en respectant l'ordre de priorité établi à l'article 36.3;

A condition toutefois que la dernière classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, à l'origine la Classe I de Parts Sociales) aient été rachetées et annulées en vertu de l'Article 7.3 au jour de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividende devra être alloué à l'avant dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple: initialement la Classe H de Parts Sociales).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.150,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2014. Relation GRE/2014/3891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014159097/257.

(140180021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Bumble Bee Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.068.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014161273/11.

(140183889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.982,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.818.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of September,
Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1° UBS Global Asset Management Trust Company, as trustee of the Brinson non-U.S. Partnership, a collective fund incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), U.S.A., holder of 17,946 shares of the Company, representing 35.89% of the share capital of the Company;

2° The 2003 Primary Brinson Non-U.S. Partnership Fund Offshore Series Comp. Ltd, a limited company incorporated and organized under the laws of the United States of America, registered with the Tax Identification registry of Illinois under registration number 98-0392493, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), U.S.A., holder of 9,090 shares of the Company, representing 18.18% of the share capital of the Company;

3° The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non U.S. Fund, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), U.S.A., holder of 10,815 shares of the Company, representing 21.63% of the share capital of the Company;

4° The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non U.S. Fund, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the United States of America, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), U.S.A., holder of 7,053 shares of the Company, representing 14.11% of the share capital of the Company;

5° The Brinson Non-U.S. Partnership Fund - 2003 Primary Fund L.P., a limited company incorporated and organized under the laws of the United States of America, registered with the Tax Identification registry of Illinois under registration number 35-2190920, having its registered office at One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), U.S.A., holder of 3,683 shares of the Company, representing 7.37% of the share capital of the Company; and

6° Brinson Partnership Fund Program Entity A, a private foundation with its identification tax number 98-6038021, having an address at One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC, 60606-2807 Chicago (Illinois), U.S.A., holder of 1,410 shares of the Company, representing 2.82% of the share capital of the Company,

Being collectively hereafter defined as the "Shareholders" and each as a "Shareholder", holding altogether 100% of the share capital of the Company,

Here represented by Mr. Pierre Crasquin, lawyer, having its offices in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies given under private deeds dated 29 August 2014;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing Shareholders requested the undersigned notary to record:

I. That they are the Shareholders of Halder-GIMV Germany Program - Adams Street Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.818, which was incorporated by a deed received by Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1305 on 8 December 2003, as further amended by;

- a deed dated 19 December 2003 received by Me Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 231 on 26 February 2004;

- a deed dated 5 November 2004, received by Me Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 125 on 10 February 2005;

- a deed dated 5 November 2004, received by Me Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 126 on 10 February 2005; and

- a deed dated 28 March 2013, received by Me Jean Seckler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1320 on 4 June 2013.

II. The following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by the redemption and immediate cancellation of WHOLE and WHOLE of the 5,015 Class J shares issued in the share capital of the Company, with a par value of EUR 1.- each;
2. Granting of a special delegation to the board of managers of the Company for the purposes of the payment of the above redemption to the shareholders of the Company;
3. Amendment of Article 6, paragraphs 1, 2, 5 and 8, fourth (4th) sentence, of the Articles of association of the Company;
4. Amendment of Article 18, last paragraph, of the Articles of association of the Company;
5. Special proxies; and
6. Miscellaneous.

Resolutions

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to decrease the share capital of the Company (the “Capital Decrease”) by an amount of EUR 5,015.- (five thousand and fifteen euro) by the redemption and immediate cancellation of 5,015 (five thousand and fifteen) shares, each with a nominal value of EUR 1.-, representing WHOLE and ALL of the Class J Shares issued in the share capital of the Company (the “Redeemed Class J Shares” and the “Redemption”). As a result of the Redemption, the share capital of the Company is reduced from its current amount of EUR 49,997.- (forty-nine thousand nine hundred and ninety seven euro) to the amount of EUR 44,982.- (forty four thousand nine hundred and eighty two euro), represented by 44,982 (forty four thousand nine hundred and eighty two) shares, each with a nominal value of EUR 1.-, divided into:

- (i) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class A shares;
- (ii) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class B shares;
- (iii) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class C shares;
- (iv) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class D shares;
- (v) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class E shares;
- (vi) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class F shares;
- (vii) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class G shares;
- (viii) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class H shares; and
- (ix) 4,998 (four thousand nine hundred and ninety-eight) Class I shares.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolved to grant a special delegation to the board of managers of the Company for the purposes of the Redemption effective payment by the Company to the Shareholders, in accordance with the legal provisions and the Articles of association of the Company (the “Articles”).

Third resolution

As consequence of the Capital Decrease, the Shareholders unanimously resolved to amend Article 6, paragraphs 1, 2, 5 and 8, fourth (4th) sentence (the other paragraphs of Article 6 being unchanged) of the Articles, which will henceforth read as follows:

- In respect of paragraph 1:

“The Company’s share capital is set at forty four thousand nine hundred and eighty two euro (EUR 44,982.-), represented by forty four thousand nine hundred and eighty two (44,982) shares (together the “Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class A Shares (the holders thereof being referred to as the “A Shareholders”), (ii) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class B Shares (the holders thereof being referred to as the “B Shareholders”), (iii) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class C Shares (the holders thereof being referred to as the “C Shareholders”), (iv) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class D Shares (the holders thereof being referred to as the “D Shareholders”), (v) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class E Shares (the holders thereof being referred to as the “E Shareholders”), (vi) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class F Shares (the holders thereof being referred to as the “F Shareholders”), (vii) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class G Shares (the holders thereof being referred to as the “G Shareholders”), (viii) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class H Shares (the holders thereof being referred to as the “H Shareholders”), and (ix) four thousand nine hundred and ninety-eight (4,998) Class I Shares (the holders thereof being referred to as the “I Shareholders” and, together with the A to H Shareholders, the “Shareholders”).”

- In respect of paragraph 2:

“Each Class of shares (A through I) will have the same rights, save as otherwise provided in the articles of incorporation.”

- In respect of paragraph 5:

“The subscribed and fully paid-up A through I Class Shares are redeemable shares in accordance with the Law and with the present articles of incorporation, whereby they shall be redeemed in reverse alphabetical order (i.e. starting with the redemption and cancellation of the Class I Shares”.

- In respect of paragraph 8, fourth (4th) sentence:

“The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount”.

Fourth resolution

As consequence of the Capital Decrease, the Shareholders unanimously resolved to amend Article 18, last paragraph (the other paragraphs of Article 18 being unchanged) of the Articles, which will henceforth read as follows:

“In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- An amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares regardless of Class; then

- The balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence”.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolved to authorize any manager of the Company, acting individually under its/his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the above mentioned capital decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the above resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le huit septembre,

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

1° UBS Global Asset Management Trust Company, en sa qualité de trustee du Brinson non-U.S. Partnership, un fonds collectif constitué et régi selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège statutaire à One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 17.946 parts sociales de la Société, représentant 35,89% du capital social de la Société;

2° The 2003 Primary Brinson Non-U.S. Partnership Fund Offshore Series Comp. Ltd, une société limitée constituée et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre d'Identification Fiscale de l'Illinois sous le numéro d'immatriculation 98-0392493, ayant son siège statutaire à One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 9,090 parts sociales de la Société, représentant 18.18% du capital social de la Société;

3° The Adams Street Partnership Fund - 2003 Non U.S. Fund, L.P., une commandite constituée et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège statutaire à One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 10,815 parts sociales de la Société, représentant 21.63% du capital social de la Société;

4° The Adams Street Partnership Fund - 2002 Non U.S. Fund, L.P., une commandite constituée et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège statutaire à One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 7,053 parts sociales de la Société, représentant 14.11% du capital social de la Société;

5° The Brinson Non-U.S. Partnership Fund - 2003 Primary Fund L.P., une société limitée constituée et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre d'Identification Fiscale de l'Illinois sous le numéro d'immatriculation 35-2190920, ayant son siège statutaire à One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 3,683 parts sociales de la Société, représentant 7.37% du capital social de la Société; et

6° Brinson Partnership Fund Program Entity A, une fondation privée immatriculée auprès du Registre d'Identification Fiscale sous le numéro 98-6038021, ayant son siège statutaire à One North Wacker Drive, Suite 2200, 60606-2807 Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique, détenteur de 1,410 parts sociales de la Société, représentant 2.82% du capital social de la Société,

Etant collectivement définis ci-après comme les "Associés" et chacun comme un "Associé", détenant tous ensemble 100% du capital social de la Société,

Ici représentés par Pierre Crasquin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

En vertu de procurations données sous seing privée, en date du 29 août 2014.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés comparaisant ont prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'ils sont les Associés de Halder-GIMV Germany Program - Adams Street Sarl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 96.818, qui fut constituée par un acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1305 du 8 décembre 2003, tel que modifié ensuite par;

- un acte du 19 décembre 2003 reçu par Me Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 231 du 26 février 2004;

- un acte du 5 novembre 2004, reçu par Me Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 125 du 10 février 2005;

- un acte du 5 novembre 2004, reçu par Me Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 126 du 10 février 2005; et

- un acte du 28 mars 2013, reçu par Me Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1320 du 4 juin 2013.

II. Les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt social de la Société, conformément à l'agenda suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social par le rachat et l'annulation immédiate de l'intégralité des 5,015 parts sociales de Classe J émises dans le capital social de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'1 EURO;

2. Délivrance d'une délégation spéciale au conseil de gérance de la Société aux fins de paiement du rachat susmentionné aux associés de la Société;

3. Modification de l'Article 6, paragraphes 1, 2, 5 et 8, quatrième (4^{ème}) phrase, des Statuts de la Société;

4. Modification de l'Article 18, dernier paragraphe des Statuts de la Société;

5. Procurations spéciales; et

6. Divers.

Résolutions

Première résolution

Les Associés décidèrent à l'unanimité de réduire le capital social (la «Réduction de Capital») de la Société d'un montant de cinq mille quinze euro (EUR 5.015,-) par le rachat et l'annulation immédiate de l'intégralité des cinq mille quinze (5.015) parts sociales de Classe J émises dans le capital social de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales de Classe J Rachetées" et le "Rachat"). Par suite du Rachat, le capital social de la Société est réduit de son montant actuel de EUR 49.997,- (quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix sept euro) au montant de EUR 44.982,- (quarante quatre mille neuf cent quatre vingt deux euro), représenté par 44.982 (quarante quatre mille neuf cent quatre vingt deux) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro), divisées entre:

- (i) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe A;
- (ii) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe B;
- (iii) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe C;
- (iv) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe D;
- (v) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe E;
- (vi) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe F;

- (vii) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe G;
- (viii) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe H; et
- (ix) 4,998 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit) Parts Sociales de Classe I.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'accorder une délégation spéciale au conseil de gérance de la Société afin de procéder au paiement effectif du Rachat par la Société aux Associés, en conformité avec les dispositions légales et les statuts de la Société (les "Statuts").

Troisième résolution

Par suite de la Réduction de Capital, les Associés décident à l'unanimité de modifier l'Article 6, paragraphes 1, 2, 5 et 8, quatrième (4^{ème}) phrase (les autres paragraphes de l'Article 6 étant inchangés) des Statuts, lesquelles dispositions se liront désormais comme suit:

- En ce qui concerne le paragraphe 1:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 44.982,- (quarante quatre mille neuf cent quatre vingt deux euro), représenté par 44.982 (quarante quatre mille neuf cent quatre vingt deux) parts sociales (ensemble les "Parts sociales"), chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro), divisées entre (i) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe A (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés A"), (ii) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe B (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés B"), (iii) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe C (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés C"), (iv) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe D (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés D"), (v) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe E (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés E"), (vi) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe F (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés F"), (vii) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe G (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés G"), (viii) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe H (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés H"), et (ix) quatre mille neuf cent quatre vingt dix huit (4,998) Parts sociales de Classe I (leurs détenteurs étant référés ci-après comme les "Associés I" et, ensemble avec les Associés A à H, comme les "Associés")."

- En ce qui concerne le paragraphe 2:

"Chaque Classe de Parts sociales (A à I) auront les mêmes droits, à l'exception de ce qui sera prévu dans les statuts."

- En ce qui concerne le paragraphe 5:

"Les Parts sociales de Classe A à I souscrites et libérées sont des parts sociales rachetables en conformité avec la Loi et les présents statuts, en vertu desquels elles seront rachetées dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (i.e. en commençant par le rachat et l'annulation des Parts sociales de Classe I".

- En ce qui concerne le paragraphe 8, quatrième (4^{ème}) phrase:

"Le Montant Total Annulé pour chacune des Classes de Parts sociales I, H, G, F, E, D, C, B et A signifie le Montant Disponible de la Classe de Parts sociales concernée au moment de l'annulation de la Classe de Parts sociales considérée, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, pour autant cependant que le Montant Total Annulé ne soit jamais supérieur au Montant Disponible».

Quatrième résolution

Par suite de la Réduction de Capital, les Associés décident à l'unanimité de modifier l'Article 18, dernier paragraphe (les autres paragraphes de l'Article 18 étant inchangés) des Statuts, lesquelles dispositions se liront désormais comme suit:

"Dans l'hypothèse d'une déclaration de dividende, le dividende sera alloué et payé comme suit:

- Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part sociale sera distribué de manière égale entre tous les Associés au prorata de leur détention respective de Parts sociales, mais sans considération de Classe de Parts sociales; puis

- Le solde du montant total à distribuer sera alloué en totalité aux détenteurs de la dernière Classe, dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (i.e. en premier lieu les Parts sociales de Classe I, puis s'il n'y a plus de Parts sociales de Classe I existantes, les Parts sociales de Classe H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts de Classe A existantes."

Cinquième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, de modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter la réduction de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

163270

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. CRASQUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43124. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158849/290.

(140180395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

**Kanlipe S.A., Société Anonyme,
(anc. Kanlipe S.A.H.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 33.102.

L'an deux mille quatorze.

Le six octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KANLIPE S.A.H., avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33102 (NIN 1990 4001 891),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 311 du 5 septembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2000, publié par Extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 du 27 octobre 2000.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2474 du 5 octobre 2013.

Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (€ 250.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Camillia FACIN, retraitée, demeurant à L-6180 Gonderange, 19, rue de Worneldange, qui se nomme elle-même comme scrutateur,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice LEONARD, employé privé, demeurant à B-6060 Gilly, 133, route de Basse Sambre.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en KANLIPE S.A., avec modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de KANLIPE S.A..

2.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

3.- Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a en outre comme objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la location d'immeubles pour son propre compte.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4.- Refonte complète des statuts de la Société afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.

5.- Acceptation de la démission de la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE et de la société GHM CORPORATE LTD en tant qu'administrateurs de la société, avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

6.- Nomination en tant que nouveaux administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2015:

- Madame Camillia FACIN, retraitée, demeurant à L-6180 Gonderange, 19, rue de Wormeldange.

- La société de droit anglais AVALON PRESTIGE LTD, ayant son siège social à 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 7728129,

représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry BICHEL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

7.- Confirmation du mandat de Monsieur Fabrice LEONARD, en tant qu'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

8.- Nomination de Madame Camillia FACIN, en tant qu'administrateur délégué, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015.

9.- Acceptation de la démission de la société CC AUDIT and CONSULT en tant que commissaire aux comptes de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

10.- Nomination de la société anonyme FOP Conseil, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en KANLIPE S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de KANLIPE S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Strassen à Bertrange et de fixer la nouvelle adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a en outre comme objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la location d'immeubles pour son propre compte.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique qui sont de la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KANLIPE S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a en outre comme objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la location d'immeubles pour son propre compte.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE et de la société GHM CORPORATE LTD en tant qu'administrateurs de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2015:

- Madame Camillia FACIN, retraitée, née à Charleroi (Belgique), le 10 août 1946, demeurant à L-6180 Gonderange, 19, rue de Wormeldange.

- La société de droit anglais AVALON PRESTIGE LTD, ayant son siège social à 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 7728129, représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry BICHEL, administrateur de société, né à Beckerich, le 26 mai 1962, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat de Monsieur Fabrice LEONARD, en tant qu'administrateur de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015.

163275

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015:

- Madame Camillia FACIN, prénommée, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société CC AUDIT and CONSULT en tant que commissaire au compte de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015:

La société anonyme FOP Conseil, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186074.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C FACIN, F. LEONARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158966/269.

(140180979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Gracewell Properties (Shelbourne) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.260.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.877 (the "Sole Member"),

here represented by Me Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 9, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Gracewell Properties (Shelbourne) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.260, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1978 on 29 July 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 8 August 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Assignment of the current managers of the Company to the different classes of managers and appointment of Mr. Andrew Hudson as new class B manager of the Company for an unlimited term.

The Sole Member, represented as stated above, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to amend the corporate object of the Company in order for it to henceforth read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”

Second resolution

The Sole Member resolved to proceed to a full restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Gracewell Properties (Birmingham) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign

companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Décisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference

made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers, and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.

17.6 Décisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Décisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Third resolution

The Sole Member resolved to assign the current managers of the Company as follows to the different classes of managers:

1. Mr Jeffrey A. Miller, class A manager of the Company for an unlimited term;
2. Mr Tony Whiteman, class B manager of the Company for an unlimited term;
3. Ms Catherine Koch, class C manager of the Company for an unlimited term,

and to appoint Mr Andrew Hudson, born on 19 September 1976 in Prince George British Columbia, Canada, residing at 17, rue de Nouspelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, as class B manager of the Company for an unlimited term.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.877 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 septembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Gracewell Properties (Shelbourne) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.260, constituée selon acte notarié en date du 16 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1978 en date du 29 juillet 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 août 2014 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Affectation des gérants actuels de la Société aux différentes catégories de gérants et nomination de M. Andrew Hudson comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gracewell Properties (Shelbourne) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la

majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'assigner les gérants actuels de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

1. Monsieur Jeffrey A. Miller, gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;
2. Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
3. Madame Catherine Koch, gérante de catégorie C pour une durée indéterminée,

et de nommer Monsieur Andrew Hudson, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à 17, rue de Nouspelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais et dépenses

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2014. REM/2014/2066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158813/626.

(140180892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

La Belle Etoile I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.911.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée IMMOSA S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.720 (NIN 2012 2452 124),

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,
(le «Commandité» ainsi qu'il est indiqué ci-après).

2) La société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I", avec siège social à L-8050 Bertrange, Centre Comm. Belle Etoile, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3817 (NIN 1996 7000 666),

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé,
(le «Commanditaire», ainsi qu'il est indiqué ci-après),

ensemble ci-après "les "Associés",

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Entre les associés présents et futurs, il est constitué une société en commandite simple (ci-après désignée comme la «Société») sous la dénomination de «LA BELLE ETOILE I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.».

La Société est régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Le Gérant est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Commune du siège statutaire.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières et au placement et à la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. - Responsabilité, Capital, Parts

Art. 5. Responsabilités. Le(s) commandité(s) «le(s) Commandité(s)» est (sont) responsable(s) de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

Les Commandités ne sont cependant pas tenus envers les autres titulaires de parts sociales au remboursement des montants payés sur les parts de Commanditaires.

Le(s) commanditaire(s) «le (s)Commanditaire(s)» n'est (ne sont) tenu(s) que de sa (leur) mise dans la Société et n'a (n'ont) aucune autre responsabilité que les montants non libérés sur leur mise.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (€ 196.000.-), représenté par cent quatre-vingt-seize mille (196.000) parts, elles-mêmes divisées en huit cent quatre-vingt-quinze (895) parts de commandité (les «Parts de Commandité») et cent quatre-vingt-quinze mille cent cinq (195.105) parts de commanditaire (les «Parts de Commanditaire»); ensemble les «Parts» d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Art. 7. Parts. L'émission de nouvelles Parts sera considérée comme une modification des Statuts.

Art. 8. Forme des Parts. Toutes les Parts seront sous forme nominative.

Des certificats de Parts pourront être émis sous le libellé que le Gérant désignera. Les certificats de Parts seront signés manuellement ou par griffe par le Gérant.

Toutes les Parts émises seront enregistrées dans un registre des titulaires de parts qui sera tenu par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque titulaire de Parts, son domicile réel ou élu, sa profession, le nombre de Parts qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Parts.

Chaque cession de Parts entre vifs ou pour cause de mort sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le Gérant.

La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des titulaires de Parts comme le propriétaire de celles-ci.

Au cas où un détenteur de Parts ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des titulaires de Parts et l'adresse de ce détenteur de Parts sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

Art. 9. Transfert de Parts. Entre les Associés, les Parts sont librement cessibles.

Aucune cession de Parts ne pourra être faite à un tiers qu'avec l'accord unanime des associés.

En cas de refus de l'attribution telle que proposée, les porteurs de Parts à être transférées, pourront endéans le mois d'un tel refus, proposer un autre cessionnaire bénéficiaire.

En cas de nouveau refus concernant cette attribution les Associés refusant ce transfert seront tenus d'acquiescer les Parts offertes à la vente à un prix représentant leur valeur marchande. En cas de conflit entre les parties sur le prix, les parties conviennent de nommer un expert afin de déterminer le prix.

Toute cession de Parts sera notifiée à la Société et publiée en application de la loi.

Art. 10. Droit de vote. Chaque Part donne droit à un droit de vote lors de toute assemblée des Associés.

L'ensemble des Parts avec droit de vote voteront ainsi que défini ci-dessus, à l'exception des cas où sont prises en compte les modifications des Statuts affectant les droits des différentes classes, lorsqu'un vote de la classe de Parts ainsi affectées sera exigé.

Titre III. - Gestion, Commissaire aux comptes

Art. 11. Gérant. La Société sera exclusivement administrée par «IMMOSA S.à r.l.», (ci-après repris comme le «Gérant») en qualité de seul Commandité de la Société. Tout gérant nommé en remplacement de «IMMOSA S.à r.l.» sera un Commandité.

Le Gérant pourra être révoqué ad nutum à l'unanimité des associées Le gérant ne pourra pas participer au vote concernant sa révocation et ne sera pas pris en compte concernant l'exigence d'unanimité. Lors de la même assemblée, les associés représentant la majorité du capital social nommeront un nouveau Gérant. Le Gérant restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

En cas de révocation, les Parts de commandité détenues par le Gérant devront être cédées à son successeur au prix du marché, sauf s'il en est convenu autrement entre le gérant et son successeur.

En l'absence de nomination d'un successeur au Gérant dans un délai de 2 mois, la Société sera mise en liquidation.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs de faire tous les actes d'administration et de gestion conformément à l'intérêt de la Société et sera dédommagé de toutes les dépenses engagées en qualité de Gérant.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été conféré par le Gérant.

Art. 14. Commanditaires. Les Commanditaires ne prendront aucune part à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et ne seront investis d'aucun pouvoir, ni droit, ni autorité pour agir au nom de la Société, ni pour participer à, ou interférer de quelque manière dans la gestion de la Société ou pour voter relativement à quelque matière que ce soit en relation avec la Société, à l'exception des cas prévus dans le corps des présents Statuts.

Le Gérant fera rapport sur la gestion de la Société aux Commanditaires lors de l'assemblée générale annuelle. Lors de cette assemblée, les Commanditaires pourront interroger le Gérant sur la gestion de la Société.

Art. 15. Matières requérant une autorisation. Le Gérant ne pourra procéder aux actes mentionnés ci-après sans avoir obtenu au préalable le consentement des Commanditaires donné en assemblée générale:

- une modification des Statuts,
- le déclenchement d'une procédure de liquidation ou de dissolution de la Société,
- la nomination d'auditeur(s) de la Société,
- tout changement dans la nature des activités de la société,
- un changement de nationalité de la société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant pourra, à tout moment, nommer des agents de la Société en cas de besoin pour les activités et la gestion de la Société, à condition que les Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée.

Les agents nommés seront investis des pouvoirs et fonctions leur conférés par le Gérant.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre Société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre Société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Le Gérant ou responsable de la Société qui est administrateur ou responsable d'une Société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre Société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. La Société peut nommer, et devra le faire dans les cas prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Ils seront nommés par le Gérant conformément à l'article 15 et seront ré-éligibles. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans, ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Le Commissaire aux Comptes reste en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Dans le cas où le Commissaire aux comptes est nommé sans précision quant à la durée de son mandat, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir de la date de son élection.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes de la Société se tiendra au siège social ou ailleurs au Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Toute assemblée des Associés sera présidée par le Gérant.

Art. 19. Avis de convocation. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant ou par le Commissaire aux Comptes, par un avis indiquant l'ordre du jour et la date de l'assemblée et dans un délai raisonnable par lettre ordinaire, e-mail ou facsimilé, à chacun des Associés.

Le Gérant sera tenu de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si les Associés représentant le cinquième du capital le requiert par avis écrit avec indication de l'ordre du jour.

L'omission accidentelle de convoquer à une assemblée, ou la non réception de l'avis de convocation par un Associé n'invalidera pas par se la procédure.

Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée et que l'ordre du jour a été porté à leur connaissance, ils pourront renoncer aux formalités requises de convocation.

Tout Associé pourra prendre part à une assemblée générale en nommant par avis écrit, e-mail ou facsimilé une autre personne comme représentant.

Le Gérant pourra, avec le consentement d'une assemblée à laquelle la majorité simple des Associés est présente ou représentée (et s'il en est décidé ainsi), ajourner l'assemblée à tout moment et en tout lieu, mais aucun point à l'ordre du jour, aucune affaire ne pourra être traité lors de l'assemblée ajournée autre que les points et affaires laissés en suspens lors de l'assemblée au cours de laquelle l'ajournement a eu lieu.

Art. 20. Majorité. Les décisions seront valablement adoptées par les associés à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Toute réunion d'associés ne pourra valablement délibérer que si le Gérant est présent ou représenté.

De plus, une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à chaque Associé. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles réunissent les trois quarts des voix des Associés.

En outre, aucune décision ne pourra être valablement adoptée sans l'approbation du Gérant.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les Associés de la Société. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au Gérant par les Statuts.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 23. Distribution des bénéfices. Le bénéfice net de la Société (lequel sera établi en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) sera, sous réserve de l'article 24, réparti entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

Les pertes (le cas échéant) de la Société (lesquelles seront établies en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) seront réparties entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

La distribution du bénéfice aux Associés sera déterminée par le Gérant avec l'approbation de l'assemblée des Associés.

Art. 24. Réserve légale. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

Lors de la liquidation de la Société, les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire seront en premier lieu remboursés au prorata du capital libéré. Tout surplus sera ensuite réparti proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du gérant ou de toute autre personne, nommée par l'assemblée générale des Associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération.

A) Souscription:

Le capital social a été souscrit de la façon suivante:

Nom de l'associé	Nombre de parts souscrites
1) «IMMOSA S.à r.l.» (Associé commandité)	895
2) SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I" (Associé commanditaire)	195.105
Total:	196.000

B) Libération:

- Les huit cent quatre-vingt-quinze (895) parts de commandité souscrites par la société «IMMOSA S.à r.l.» ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (€ 895.-) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- Les cent quatre-vingt-quinze mille cent cinq (195.105) parts de commanditaire souscrites par la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I" ont été intégralement libérées par un apport en nature, consistant dans l'universalité du patrimoine de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I", comprenant notamment les immeubles suivants:

Désignation des immeubles apportés

COMMUNE DE BERTRANGE, SECTION A DE BERTRANGE

- Numéro 1116/7194, lieu-dit: "Auf der Alterstras", terre labourable, contenant 46 ares 04 centiares;

- Numéro 1147/4585, lieu-dit: "La Belle Etoile", place (occupée), bâtiment commercial, contenant 5 hectares 25 ares 15 centiares;

- Numéro 1147/4958, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment non défini, contenant 4 hectares 74 ares 73 centiares;
- Numéro 1173, lieu-dit: "Auf dem Hohgericht", terre labourable, contenant 33 ares;
- Numéro 1174, même lieu-dit, terre labourable, contenant 15 ares 60 centiares;
- Numéro 1085/4763, lieu-dit: "Domaine des Ormilles", terre labourable, contenant 10 ares 57 centiares

COMMUNE DE STRASSEN, SECTION B DES BOIS

- Numéro 662/3732, lieu-dit: "Route d'Arlon", place (occupée), bâtiment commercial, contenant 1 hectare 33 ares 81 centiares;
- Numéro 681, lieu-dit: "Gaschtgrund", terre labourable, contenant 13 ares 10 centiares;
- Numéro 682, même lieu-dit, terre labourable, contenant 16 ares 20 centiares;
- Numéro 683, même lieu-dit, terre labourable, contenant 7 are 70 centiares;
- Numéro 684, même lieu-dit, terre labourable, contenant 9 ares 40 centiares;
- Numéro 686/2515, même lieu-dit, terre labourable, contenant 1 hectare 81 ares 30 centiares;
- Numéro 690, même lieu-dit, terre labourable, contenant 30 ares 10 centiares;

COMMUNE DE STRASSEN, SECTION A DE BETRANGE

- Numéro 1129/4584, lieu-dit: "La Belle Etoile", place (occupée), bâtiment commercial, contenant 42 ares 70 centiares;

Titre de propriété

Les immeubles prédésignés appartiennent à la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I" comme suit:

- tous les numéros cadastraux, à l'exception du numéro cadastral 1085/4763, en vertu d'un acte scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 29 mai 1996, volume 1461, numéro 56.

En vertu d'un acte de bail emphytéotique, reçu par le prédit notaire Frank BADEN en date du 23 avril 1996, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 24 mai 1996, volume 1461, numéro 10, un bail emphytéotique grevant les immeubles prédésignés, à l'exception du numéro cadastral 1085/4763, a été créé au profit de la société anonyme IMMOBILIERE LA BELLE ETOILE II S.A..

- le numéro cadastral 1085/4763 en vertu d'un acte de vente reçu par le prédit notaire Frank BADEN en date du 25 octobre 2005, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 17 novembre 2005, volume 1957, numéro 98.

Les parties comparantes déclarent avoir connaissance que le numéro cadastral 1129/4584 est grevé d'un bail emphytéotique en faveur de la société Goedert Helfert Immobilière S.A. en vertu d'un contrat de bail emphytéotique, reçu par le prédit notaire Frank BADEN en date du 25 mars 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 18 avril 2002, volume 1730, numéro 97.

Transmission d'une universalité de patrimoine

La cédante, la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE " LA BELLE ETOILE I" I déclare par les présentes transmettre au cessionnaire, la société présentement constituée LA BELLE ETOILE I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s. l'universalité de son patrimoine actif et passif, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008.

Condition de la transmission

1) La transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la cédante est effectuée sur la base d'une situation active et passive arrêtée au 30 septembre 2014.

2) Le cessionnaire aura la propriété des biens et droits cédés à partir de ce jour; il en aura la jouissance à partir de la même date.

3) Le cessionnaire deviendra propriétaire des biens transmis par la cédante dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date effective, sans droit de recours contre la cédante pour quelque raison que ce soit.

4) Les créances et droits compris dans le patrimoine de la cédante sont transférés au cessionnaire avec toutes les garanties réelles et personnelles y attachées. Ce dernier se trouve en conséquence subrogé, sans qu'il puisse en résulter novation, dans tous les droits, tant réels que personnels, de la cédante sur tous biens et contre tous débiteurs généralement quelconques.

5) Le cessionnaire assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit de la cédante tels que ces contrats et engagements existent à la date de prise d'effet de la transmission.

6) Le cessionnaire supportera à compter de la date effective tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens transférés et qui sont inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

7) La transmission comprend également les documents sociaux de la cédante qui seront conservés pendant le délai légal au siège du cessionnaire.

8) Tous les frais, droits, honoraires, impôts et charges quelconques résultant de la présente transmission sont à charge du cessionnaire.

Déclarations

1) Les parties comparantes déclarent que la valeur totale de l'apport s'élève à CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT CINQ EUROS (EUR 195.105.-) ce qui représente l'actif net du bilan de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "LA BELLE ETOILE I" évalué au 30 septembre 2014 et ajusté des variations de capital intervenues depuis cette date.

2) Les parties comparantes déclarent que la valeur des immeubles à l'actif du bilan est réévalué sur base de l'article 102 LIR (Inflationsausgleich) pour porter la valeur d'UN MILLION DEUX CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (EUR 1.226.875,83) à TROIS MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT VINGT EUROS SOIXANTE-ET-UN CENTS (EUR 3.070.520,61). L'augmentation de valeur à l'actif se traduit par l'inscription d'un poste autres réserves au passif du bilan de la société LA BELLE ETOILE I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s..

Frais

Les comparants ci-avant nommés déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la Société est établi à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158997/298.

(140180978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

KH III Properties 702 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.264.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société, en date du 13 octobre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté en date 13 octobre 2014, Sa société Kitty Hawk Capital Partners II L.P., dont la forme juridique étrangère est Limited partnership, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 2QP, a vendu les parts suivantes

- 25 parts sociales

à Kitty Hawk Capital Partners III LP, une société dont la forme juridique étrangère est Limited partnership, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3RT enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1808

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014162491/20.

(140185078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gracewell Properties (Bath) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.430.

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B184.133) being the sole shareholder of Gracewell Properties (Bath) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée originally incorporated under the laws of Luxembourg under the denomination of Patron Nadelhorn S.à r.l., pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated October 23, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3151 dated 11 December 2013, and renamed into Gracewell Properties (Bath) S.à r.l., by deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated October 28th, 2013, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 181.430), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3237 dated December 19th, 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Properties (Bath) S.à r.l. to Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l." (the Company)”.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B184.133), étant l'associé unique de Gracewell Properties (Bath) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée originairement sous la dénomination Patron Nadelhorn S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 23 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 3151 du 11 décembre 2013 et renommé en Gracewell Properties (Bath) S.à r.l. suivant acte de Maître Martine Schaeffer, prénommé, en date du 28 octobre 2013, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 181.430), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3237 du 19 décembre 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Properties (Bath) S.à r.l. en «Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 octobre 2014. LAC/2013/46430. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158802/76.

(140180645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.262.

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Gracewell Properties Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B179.134) being the sole shareholder of Gracewell Investment N°7 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée originally incorporated under the laws of Luxembourg under the denomination of Patron Worthing S.à r.l., pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated May 16th 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1997 dated July 30th 2014, and renamed into Gracewell Investment N°7 S.à r.l., by deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated May 20th 2014, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 187.262), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2105 dated August 8th 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l."

- Restatement of the object.

After deliberation the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Investment N°7 S.à r.l. to Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l." (the Company)".

Second resolution

It is resolved to change article 2 of the articles of incorporation of the Company and to restate the social object as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d’une procuration de Gracewell Properties Holding II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B179.134), étant l’associé unique de Gracewell Investment N°7 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée originellement sous la dénomination Patron Worthing S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 16 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 1997 du 30 juillet 2014 et renommé en Gracewell Investment N°7 S.à r.l. suivant acte de Maître Martine Schaeffer, prénommé, en date du 20 mai 2014, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 187.262), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2105 du 8 août 2014. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d’acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l’ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l.».
- Modification de l’objet social.

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées:

Première résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Investment N°7 S.à r.l. en «Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l.» et de modifier l’article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Seconde résolution

Il est décidé de modifier l’article 2 des statuts de la société et de modifier l’objet social comme suit:

« **Art. 2.** L’objet social de la Société est l’accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce

soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2014. LAC/2014/46429. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158800/112.

(140180689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Hao Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.799.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/7/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014161533/10.

(140184050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Hanota S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 8.800.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2014

Comme suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire de ses actions la société D.S. CORPORATION S.A. avec siège à 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

HANOTA S.A. - SPF

Référence de publication: 2014161531/13.

(140183465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.
